

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2020

N° 2020-16B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	8
Votes pour : 7	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 1	
Date de la convocation :	28 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 4 février, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Aulon, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (8)** : Mme BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

**Absents excusés** : MIR Jean-Henri, M. ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'un Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron à Arreau. Son coût prévisionnel s'élève à 926 000 € HT (dont 141 000 € ht d'études et maîtrise d'œuvre et 785 000 € ht de travaux).

Pour sa réalisation un plan de financement global et pluriannuel (sur 3 ans, 2019 -2021) a été validé :

DETR	370 400 € (40%)
CD65	185 200 € (20%)
SDIS	185 200 € (20%)
Autofinancement par les 29 communes	158 200 € (20%)
<b>TOTAL</b>	<b>926 000 €</b>

**OBJET** : Demande de subvention 2020 Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron

Au titre de la programmation 2019, ont été octroyés :  
50 000 € de l'ETAT au titre de la DETR 2019  
29 553 € du CD65 au titre du FAR 65

Monsieur le Président rappelle le calendrier de réalisation du projet :

2020 : Etudes, Choix de la Maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation des entreprises  
2021 : Travaux

Monsieur le Président propose de solliciter au titre de la programmation 2020, les aides suivantes :

DETR 2020	160 200 €
FAR 2020	40 000 €

Le solde des aides octroyées sera demandé pour la programmation 2021, soit :

DETR 2021	160 200 €
FAR 2021	115 647 €

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve le montant des aides sollicitées tel qu'exposé par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Séguire  
65240 ARREAU